



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 27 MARS 2018**

### **OBJET : CRÉATION DE POSTE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

### **ABSENTS**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25  
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30  
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



## **2018-03-053-DR/RH - CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la Commune au titre de l'année 2018 afin de permettre la création d'un poste en vue du recrutement à venir du Directeur de la Vie Culturelle et Sportive.

En effet il rappelle que le Directeur actuel de la DVCS partira à la retraite en fin d'année 2018 et qu'il convient dès à présent d'organiser son remplacement. Le poste occupé actuellement par le Directeur de la DVCS sera supprimé en fin d'année 2018 lors de la mise à jour du tableau des effectifs.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2018

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant que, de ce fait, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois

Considérant le recrutement à effectuer sur le poste de Directeur de la Vie Culturelle et Sportive

### **DELIBERE**

**DECIDE** de créer les postes suivants permanents à temps complet, dans l'attente du recrutement effectif de Directeur de la Vie Culturelle et Sportive:

- Attaché principal – Catégorie A
- Attaché – Catégorie A
- Rédacteur principal de 2ème classe – Catégorie B

**DIT** que dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire ne pourrait être recruté dans les conditions prévues par la loi et compte tenu la nature des fonctions, un contractuel de droit public de catégorie A pourra être recruté pour exercer ces fonctions au titre de l'article 3-3 2°. La rémunération sera dans cette hypothèse basée les grilles indiciaires de catégorie A ainsi que sur le régime indemnitaire versé par la Collectivité sur les fonctions de Direction. De même les conditions de diplôme et d'expérience professionnelle seront examinées pour être conformes aux exigences du poste à pourvoir.



**DIT** qu'à l'issue du recrutement, une actualisation du tableau des effectifs sera réalisée pour effectuer la suppression des postes correspondants aux grades non concernés par le recrutement.

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois 2018 ainsi proposée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2018 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

